

LES CHARTES

(

(

**Charte des partenaires du projet « Jeunes et
Consommations »**



Charte des partenaires du projet « Jeunes et Consommations »

La présente charte définit les valeurs et les engagements de tous les acteurs et partenaires du projet « Jeunes et Consommations ».

Constats :

Les partenaires du projet ont mis en évidence des besoins importants dans notre secteur concernant la problématique des jeunes consommateurs. L'offre de soins se présente comme insuffisante, dispersée, éclatée et d'une visibilité notoirement insuffisante.

Grâce à la concertation menée au sein de la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise asbl (PFPL), des formes d'échanges et de collaboration entre les structures de soins se sont développées et ont créé ainsi un contexte favorable à la mise en place d'un partenariat.

Prenant appui sur une dynamique de réseau, des structures membres du Groupe de Travail Toxicomanie (GTTTox) de la PFPL ont souhaité qu'un projet de coopération inter-institution de soins soit mis en place afin de pallier aux carences constatées. Pour l'instant, ce projet ne bénéficie d'aucune subvention et est donc porté par la bonne volonté des partenaires. Gageons que ce projet bénéficiera bientôt d'un subside car la dynamique est portée par des structures qui partagent :

- la volonté d'améliorer la cohérence et la qualité de leur prise en charge des patients ;
- le souci de répondre à l'insuffisance de visibilité des offres disponibles et aux problèmes de l'organisation pratique de cette offre ;
- la conviction d'une mise en commun des compétences et des savoir-faire pour répondre aux enjeux de la qualité des soins à offrir aux patients.

Les partenaires ont mis en forme un projet de coopération qui s'est concrétisé grâce à la mise en place d'un groupe de travail « Jeunes et Consommations » en décembre 2007 au sein de la coordination de soins en assuétudes de la PFPL. Le projet concerne tous les types d'assuétudes, y compris les assuétudes sans produit. Il a pour public cible les jeunes (adolescents et jeunes adultes), les parents et les professionnels non spécialisés dans le domaine des assuétudes.

Engagements :

- Proposer une approche holistique :

Les problèmes de consommation seront envisagés dans une optique globale, comprenant les relations familiales, l'intégration scolaire, les loisirs, les difficultés psychologiques...

Il s'agit en effet d'éviter de se focaliser sur la consommation au détriment d'éléments sous-jacents à prendre en compte (environnement, santé...).

- La personne est au cœur des préoccupations des partenaires du projet :

- ▶ Toute personne a droit à des prestations de qualité dans le domaine de la prévention, de l'accompagnement et des soins, sans discrimination aucune ;
- ▶ Toute personne dispose d'un droit inaliénable à la confidentialité des éléments qui concernent sa situation sanitaire, psychologique, sociale et sa vie privée ;
- ▶ Toute personne a le droit de choisir ses interlocuteurs, après une information complète ;
- ▶ Les acteurs du réseau doivent permettre le libre choix de la personne et faire confiance en ses capacités à améliorer sa situation ;
- ▶ L'entourage de la personne peut trouver des interlocuteurs au sein du réseau et trouver une aide personnalisée.

- Respecter la diversité des pratiques :

Les partenaires du projet mènent des interventions dans le domaine de la prévention et/ou de la prise en charge et/ou encore dans la réduction des risques. Il importe que les partenaires du projet reconnaissent ces trois modalités d'intervention comme complémentaires, chaque individu devant pouvoir bénéficier d'une aide adaptée à sa situation singulière.

- Promouvoir les acquis scientifiques :

Le paradigme de l'approche scientifique guidera les interventions des partenaires du projet au détriment du paradigme de l'approche idéologique.

- L'information donnée aux usagers, à leur famille et aux professionnels se doit donc d'être objective dans la limite des connaissances actuelles.

Charte des partenaires du projet « Jeunes et Consommations »

Il s'agira d'aider les usagers à faire le point grâce à une information aussi complète que possible, sans banalisation, dramatisation ou culpabilisation, à trouver des solutions adaptées, qui peuvent aller de l'abstinence à la réduction des risques en passant par la gestion des consommations. Il s'agira également d'aider les parents dans le rôle éducatif et de répondre à leur anxiété ;

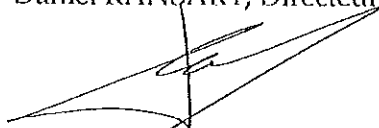
- Le respect de la liberté de choix doit être garanti. Il découle de cela la responsabilisation des consommateurs. La démarche se veut humaniste dans le sens où tout être humain est libre de disposer de sa propre personne et, quelles que soient ses habitudes de vie, il a le droit de bénéficier des services susceptibles d'améliorer sa qualité de vie et son état de santé en général.

- Réduire la stigmatisation :

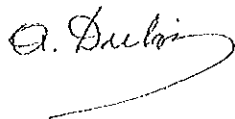
Elaborer des stratégies visant à réduire la stigmatisation et la discrimination associées aux consommations dans la sphère de ses interventions (établissement scolaire, milieux de vie...). En effet, la stigmatisation conduit à l'exclusion et est antinomique au principe du respect de l'autre.

Partenaires signataires :

Le Centre Hospitalier Régional de la Citadelle (Liège) représenté par Monsieur Daniel RANSART, Directeur général,



Le Centre Hospitalier Spécialisé Clinique Psychiatrique Notre-Dame des Anges (Liège) représenté par Mère Agnès DUBOIS, Présidente du conseil d'administration,

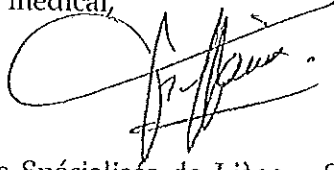


Le Centre Hospitalier Spécialisé « L'accueil » (Lierneux) représenté par Monsieur Jean TEHUX, Directeur,



Charte des partenaires du projet « Jeunes et Consommations »

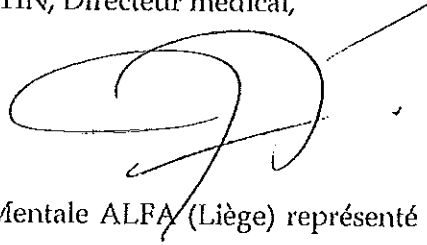
L'Hôpital de Jour Universitaire « La Clé » (Liège) représenté par le Docteur Jean-Marc TRIFFAUX, Directeur médical,



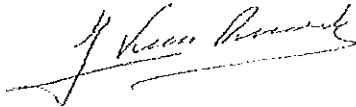
L'Intercommunale de Soins Spécialisés de Liège - Santé Mentale (ISoSL - Santé Mentale) représentée par le Docteur Christian FIGIEL, Chef de Service du Département Assuétudes,



L'Association Interrégionale de Guidance et de Santé (AIGS) représentée par le Docteur Michel MARTIN, Directeur médical,



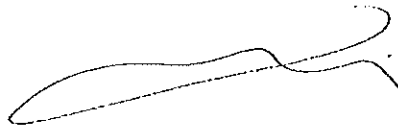
Le Service de Santé Mentale ALFA (Liège) représenté par Monsieur Jacques VAN RUSSELT, Coordinateur,



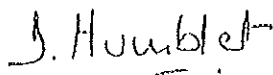
Le Service de Santé Mentale de Verviers (AVAT) représenté par le Docteur Michel JADOT, Médecin Directeur,



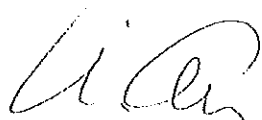
La Cellule de prévention de Seraing - Seraing 5 représentée par Monsieur Gilbert MEIRE, Fonctionnaire de Prévention,



Nadja asbl (Liège), représentée par Madame Dominique HUMBLET, Directrice,



CAP FLY asbl (Liège), représentée par Monsieur Cédric LIBON, Coordinateur,

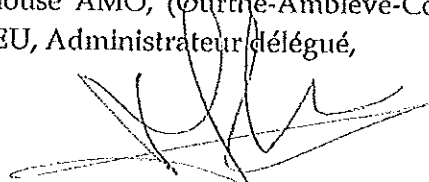


Charte des partenaires du projet « Jeunes et Consommations »

Le Point Cannabis (Liège), représenté par Madame Ann CHEVALIER, Députée Provinciale,



SRP La Teignouse et La Teignouse AMO, (Ourthe-Ambève-Condroz) représentés par Monsieur Philippe MATHIEU, Administrateur délégué,



La Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise asbl (Liège) représentée par le Docteur Jean-Louis KEMPENEERS, Président,





Addendum à la charte des partenaires du projet
« Jeunes et Consommations »

Liège, le 4 février 2010

Par la présente, les partenaires du projet « Jeunes et Consommations » accueillent en tant que partenaire signataire de la charte du projet « Jeunes et Consommations » le Centre Liégeois d'Aide aux Jeunes asbl (CLAJ), service d'Aide en Milieu Ouvert (AMO).

Pour le CLAJ,
Nicole RASQUIN, Directrice,

Pour les partenaires du projet « Jeunes et Consommations »,
Dr Jean-Louis KEMPENEERS, Président de la PFPL,



2^e addendum à la charte des partenaires du projet
« Jeunes et Consommations »

Liège, le 8 juillet 2010

Par la présente, les partenaires du projet « Jeunes et Consommations » accueillent en tant que partenaire signataire de la charte du projet « Jeunes et Consommations » le service « Huy Clos » de la Ville de Huy.

Pour Huy Clos,
Monsieur Philippe STRUVAY, Fonctionnaire de Prévention,

Pour les partenaires du projet « Jeunes et Consommations »,
Dr Jean-Louis KEMPENEERS, Président de la PFPL,



3^e addendum à la charte des partenaires du projet
« Jeunes et Consommations »

Liège, le 9 mars 2011

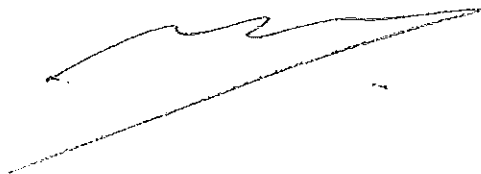
Par la présente, les partenaires du projet « Jeunes et Consommations » accueillent en tant que partenaire signataire de la charte du projet « Jeunes et Consommations » le service « openado » de la Province de Liège.

Pour openado,
Madame la Députée provinciale Katty FIRQUET,

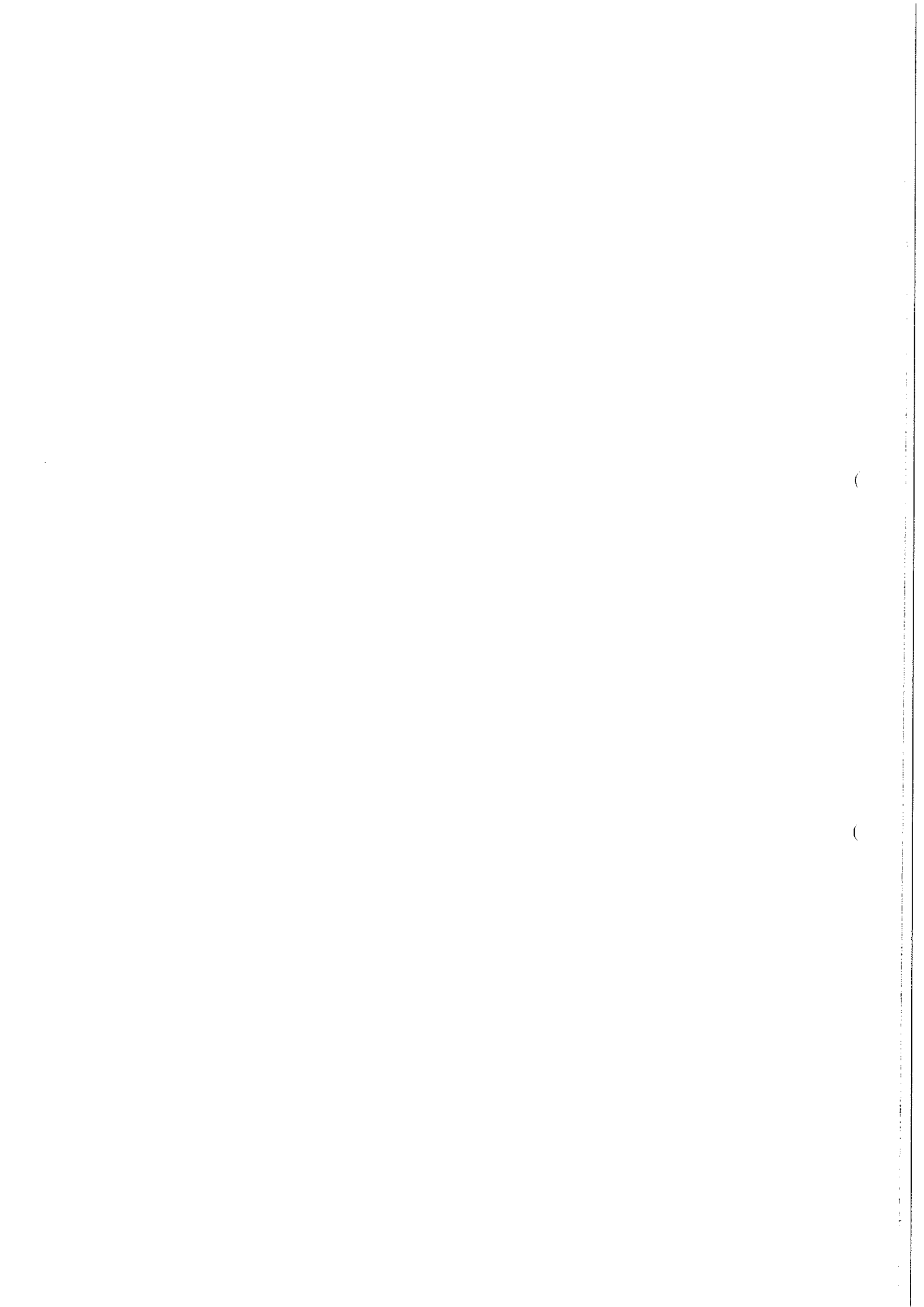


K. FIRQUET

Pour les partenaires du projet « Jeunes et Consommations »,
Dr Jean-Louis KEMPENEERS, Président de la PFPL,



**Charte partenariale du Réseau liégeois de réduction
des risques en milieu festif**





CHARTRE DE « RISQUER MOINS », RESEAU LIEGEOIS DE REDUCTION DES RISQUES EN MILIEU FESTIF

Cette charte a pour objectif de définir les balises qui constituent les assises sur lesquelles s'appuient les interventions du Réseau Liégeois de Réduction des Risques en milieu festif.

Elle émane de la charte élaborée à l'initiative de Modus Vivendi asbl¹.

Elle a fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des membres du réseau « Risquer moins », à savoir Alfa – Accueil Drogues, Nadja, Seraing V, le Claj.

L'inclusion de nouveaux membres dans le Réseau suppose que ceux-ci ont signé cette charte.

LES CONSTATS DE DEPART

Une société sans drogue² n'existe pas

On ne connaît pas d'exemple d'une société humaine qui n'ait pas eu recours à une drogue. Il y a toujours eu, il y a et il y aura toujours des personnes qui expérimentent, usent, voire abusent de psychotropes, ce qui soulève des questions légitimes de santé publique. Ce constat, sans écarter le débat sur la causalité de l'usage et de l'abus de drogues, doit inspirer des stratégies de réduction des risques conçues dans une logique de santé publique et concernant tant les consommateurs que les non-consommateurs.

Le risque zéro n'existe pas

Toutes les activités humaines comportent des risques qu'il est possible de réduire mais non de supprimer.

Si la notion de « risques » est relative et regroupe différents paramètres (pour soi / pour autrui, pour son intégrité physique / psychologique, pour son intégration sociale, ...), les usagers de produits psychotropes n'y sont cependant pas indifférents ...pour autant qu'ils soient clairement informés...

¹ Dont l'objet social est la prévention du sida et la réduction des autres risques liés à l'usage de drogues en Communauté Française

² Par « drogue », nous entendons tout psychotrope qu'il soit illégal ou légal (tels l'alcool, les médicaments, ...)

... Une information objective n'est pas incitatrice

Une information claire, crédible, objective et balisée, d'une part en fonction du public cible auquel elle est destinée et, d'autre part, en fonction du contexte dans lequel ce public y accède, n'a pas pour effet d'inciter à la consommation mais bien de conscientiser l'utilisateur quant aux risques encourus.

Le milieu festif, un milieu à risques particuliers

Dans notre culture, les psychotropes sont souvent associés aux fêtes quelles qu'elles soient. Selon le public qui fréquente ces fêtes, les lieux où elles se déroulent, les activités qu'elles proposent... certains produits, légaux et/ou illégaux y sont plus particulièrement présents. Aussi, des fêtes locales aux festivals musicaux, en passant par les méga-dancings, les cafés, etc... une intervention menée par des personnes spécifiquement formées en vue de réduire les risques liés à la consommation de tel ou tel produit s'avère utile.

LES OBJECTIFS

La prévention des risques en milieu festif est une stratégie de santé publique qui vise à prévenir les dommages liés à l'utilisation de psychotropes (alcool et drogues) dans les lieux festifs où ces produits sont consommés.

La réduction des risques concerne tous les usages, qu'ils soient expérimentaux, récréatifs, ponctuels, abusifs ou inscrits dans une dépendance.

Dans le contexte festif, les risques principaux encourus sont : des effets non escomptés, des malaises physiques ou psychologiques, des dommages physiques (accidents, sida, hépatites, ...), des comportements à risques, tant au niveau de la violence que sexuel, etc ...

Cette démarche vise donc à prémunir, dans les lieux festifs, tant les consommateurs que les personnes qui les côtoient.

LES VALEURS

- La réduction des risques en milieu festif s'inscrit dans une démarche de promotion de la santé physique, mentale et sociale.
- Elle se distingue de la prévention de l'usage et des traitements dont elle se veut complémentaire.
- Elle respecte l'utilisateur de drogues dans ses choix et décisions en ce qui concerne SA consommation. Elle le reconnaît comme citoyen, acteur de sa vie.
- Elle a ses finalités propres (cf objectifs).

La prévention, le traitement et la réduction des risques concourent ensemble à la promotion de la santé de la population en général et des usagers de psychotropes en particulier. Pragmatique, puisqu'intervenant dans un de leurs milieux de vie, la

réduction des risques en milieu festif intervient auprès des usagers de psychotropes, à tous les stades de leur consommation, de leurs pratiques, de leur insertion sociale. Ses objectifs ne sont pas subordonnés à ceux de l'abstinence ou de la répression de la criminalité, qui ont, par ailleurs, toute leur place.

- Ses interventions ne visent ni à encourager, ni à décourager l'usage de drogues, mais dans tous les cas, elle se préoccupe de ne pas banaliser le recours aux drogues.

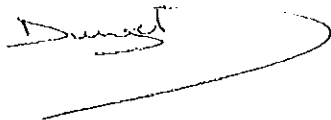
LES PRINCIPES D'INTERVENTION

- Les lieux : la réduction des risques en milieu festif se développe là où sont les consommateurs : festivals, cafés, rues, concerts, dancings, ...
- Les intervenants sont tous formés spécifiquement à la réduction des risques en milieu festif : les professionnels, issus des sphères de la santé, de l'aide à la jeunesse, des assuétudes, forment et encadrent des « jobistes », pairs des publics cibles et partenaires des actions menées. Ce partenariat permet un meilleur accès au public cible et vise à responsabiliser les consommateurs en les rendant acteurs d'une démarche de prévention des risques.
- Les interventions :
 - o Un stand qui propose, autour d'un échange (ou non) avec un professionnel ou un jobiste :
 - Une information par le biais de brochures claires et objectives sur les produits, leurs modes d'action, leurs effets, leurs dangers, les moyens de prévenir les risques ;
 - Des préservatifs ;
 - Des boissons non-alcoolisées et des collations ;
 - Un « espace dialogue » ;
 - o Une équipe mobile (professionnels / jobistes) renseignant sur le stand et proposant un « accompagnement » aux personnes qui ne se sentent manifestement pas bien.
 - o Eventuellement, en collaboration avec Modus Vivendi, une relax zone avec assistance médicale pour les personnes dont l'état le nécessite.
- Le réseau veille à sensibiliser et à associer les acteurs et partenaires du milieu festif à sa démarche.
- L'évaluation : cette démarche particulière de prévention et les questions éthiques qu'elle soulève font l'objet d'une évaluation constante tant auprès des publics cibles, qu'entre partenaires professionnels et non-professionnels, ainsi qu'avec les

organisateurs des événements festifs. Par ailleurs, cette évaluation est menée aussi bien au niveau local que communautaire.

Pour le Centre Alfa et Accueil Drogues

Catherine Dungalhoeff



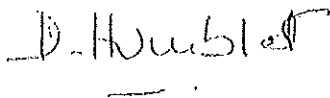
Pour Seralng V

Eric Ligot



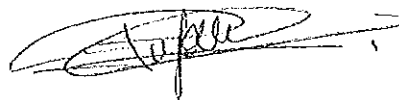
Pour le Centre Nadja

Dominique Humblet



Pour le CLAJ St Jean

Pouflet Bertrand



Pour le CLAJ Outremerse

Annick Evrard





Risquer Moins
"Réseau Liégeois de réduction
des risques en milieu festif"

Critères d'inclusion au Réseau Liégeois
de réduction des risques en milieu festif (Risquer Moins)

1. Être intervenant du champ psycho-médico-social et/ou intervenant de terrain du champs des assuétudes et/ou de la jeunesse.

2. Adhérer et souscrire à la Charte du Réseau Liégeois de réduction des risques en milieu festif.

Il est important, lors de la souscription à cette charte, que les pouvoirs organisateurs de chaque institution désireuse de devenir membre du Réseau Risquer Moins adhèrent également à cette charte.

3. Avoir suivi une formation dispensée par le Réseau Risquer Moins.

4. Participer activement et régulièrement aux réunions du Réseau Risquer Moins ainsi qu'à l'une ou l'autre tâche.

Nous attendons effectivement de tous nos membres une participation active et régulière à nos différentes réunions. En effet, chaque réunion apporte son lot de discussions, analyses, évaluations et prises de décisions auxquelles chaque membre doit participer selon ses disponibilités.

Fait à ...C.A.P. Fly..., le ...16... mai... 2010...

Je soussigné...DARRAS...pour l'association/institution.....

.....

déclare avoir pris connaissance de la Charte du Réseau Liégeois de réduction des risques en milieu festif, l'avoir signée et accepte les critères d'inclusion au Réseau Risquer Moins sus-mentionnés.

Signature :

C.A.P. Fly a.s.b.l.
Rue du Rulsseau, 17 - 4000 LIEGE
Tél. : 04 228 07 04
Fax : 04 227 78 62
N° entreprise : 416.645.385 Avril 2010



Risquer Moins
"Réseau liégeois de réduction
des risques en milieu festif"

Critères d'inclusion au Réseau Liégeois
de réduction des risques en milieu festif (Risquer Moins)

1. Être intervenant du champ psycho-médico-social et/ou intervenant de terrain du champ des assuétudes et/ou de la jeunesse.
2. Adhérer et souscrire à la Charte du Réseau Liégeois de réduction des risques en milieu festif.

Il est important, lors de la souscription à cette charte, que les pouvoirs organisateurs de chaque institution désireuse de devenir membre du Réseau Risquer Moins adhèrent également à cette charte.

3. Avoir suivi une formation dispensée par le Réseau Risquer Moins.
4. Participer activement et régulièrement aux réunions du Réseau Risquer Moins ainsi qu'à l'une ou l'autre tâche.

Nous attendons effectivement de tous nos membres une participation active et régulière à nos différentes réunions. En effet, chaque réunion apporte son lot de discussions, analyses, évaluations et prises de décisions auxquelles chaque membre doit participer selon ses disponibilités.

Fait à Liège, le 11.12.2015

Je soussigné..... Nicole DEMETER pour l'association/institution.....
..... Stant Moss

déclare avoir pris connaissance de la Charte du Réseau Liégeois de réduction des risques en milieu festif, l'avoir signée et accepte les critères d'inclusion au Réseau Risquer Moins sus-mentionnés.

Signature :

Directrice du secteur Santé Neutrale d'ISOSL



Risquer Moins
"Réseau Liégeois de réduction
des risques en milieu festif"

Critères d'inclusion au Réseau Liégeois
de réduction des risques en milieu festif (Risquer Moins)

1. Être intervenant du champ psycho-médico-social et/ou intervenant de terrain du champs des assuétudes et/ou de la jeunesse.

2. Adhérer et souscrire à la Charte du Réseau Liégeois de réduction des risques en milieu festif.

Il est important, lors de la souscription à cette charte, que les pouvoirs organisateurs de chaque institution désireuse de devenir membre du Réseau Risquer Moins adhèrent également à cette charte.

3. Avoir suivi une formation dispensée par le Réseau Risquer Moins.

4. Participer activement et régulièrement aux réunions du Réseau Risquer Moins ainsi qu'à l'une ou l'autre tâche.

Nous attendons effectivement de tous nos membres une participation active et régulière à nos différentes réunions. En effet, chaque réunion apporte son lot de discussions, analyses, évaluations et prises de décisions auxquelles chaque membre doit participer selon ses disponibilités.

Fait à Liège....., le 2/8/2016.....

Je soussigné...Louise Haxel.....pour l'association/institution.....

.....Association de jeunesse de Liège.....

déclare avoir pris connaissance de la Charte du Réseau Liégeois de réduction des risques en milieu festif, l'avoir signée et accepte les critères d'inclusion au Réseau Risquer Moins sus-mentionnés.

Signature :

BERGHE DE JEUNESSE
"Georges Simenon"
rue Georges Simenon, 2
S-4020 LIEGE - BELGIQUE
Tél. 04/344 66 89
Fax 04/344 66 87
E-mail: 001-2 36 22 9'

Avril 2010



Risquer Moins
"Réseau liégeois de réduction
des risques en milieu festif"

**Critères d'inclusion des partenaires régionaux et
occasionnels au Réseau Liégeois de réduction
des risques en milieu festif (Risquer Moins)**

- 1. Adhérer et souscrire à la Charte du Réseau Liégeois de réduction des risques en milieu festif.**
Il est important, lors de la souscription à cette charte, que les pouvoirs organisateurs de chaque institution adhèrent également à cette charte.
- 2. Une définition claire et non équivoque du rôle de chaque institution/association partenaire sera donnée avant toute action en milieu festif.**
En effet, chaque association/institution désireuse d'être partenaire occasionnel lors d'une action en milieu festif pourra apporter ses compétences et ses spécificités locales. Celles-ci seront définies au préalable.
- 3. Participation à la préparation et à l'évaluation de chaque action en milieu festif.**
Nous attendons effectivement de nos partenaires locaux la participation à une séance de préparation de l'action en milieu festif ainsi qu'à une séance d'évaluation du partenariat effectué.
- 4. Participation en appoint aux actions en milieu festif selon les spécificités locales de chaque institution désireuse d'être partenaire local du Réseau Risquer Moins.**

Fait à Wège....., le 16.07.2015.....

Je soussigné Suelle Defourny..... pour l'association/institution.....

SIDA SOL ASBL.....
déclare avoir pris connaissance de la Charte du Réseau Liégeois de réduction des risques en milieu festif, l'avoir signée et accepte les critères de partenariat avec le Réseau Risquer Moins sus-mentionnés.

Signature :  **SUELLE DEFOURNY**
DIRECTRICE

ASBL SIDA SOL
RUE DE PITTEURS 18
4020 LIEGE

Avril 2010